

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS DE WISSEMBOURG DU 28 FEVRIER 2022
EN LA SALLE COMMUNALE DE ROTT**

Date de la convocation : 17 février 2022
Sous la présidence de M. STRAPPAZON, Président

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, FREY Richard, RICHERT René, STROHL Claude, Mme SCHMITT Chantal, JACQUES Armand, LOM Michel, HAESSIG Richard, ROTT Bruno, KASTNER André, MULLER Denis, Mme FISCHER-JUNCK Sandra, PFEFFER Jean-Louis, Mme DHEURLE Joëlle, KAST Fabien, Mme ORTH Nathalie, TYBURN Jean-Max, Mme KNITTEL Lorène, IFFRIG Thierry, Mme NEUBERT Fabienne, FISCHER Joseph, Mme WALTER-SCHIMPF Charlotte et KELLER Martial.

Absents excusés :

Mme HEIBY Sylvie qui a donné procuration à M. WAHL Bertrand
M. HAUER Thomas qui a donné procuration à M. STROHL Claude
Mme PHILIPPS Astride qui a donné procuration à M. RICHERT René
Mme ROTT Cornélia qui a donné procuration à M. LOM Michel
M. WOZIWODA Serge qui a donné procuration à Mm NEUBERT Fabienne
Mme WITZ Sylvia qui a donné procuration à M. KAST Fabien

Absents :

M. SCHNEIDER Joseph

-o-o-

Le quorum pour délibérer est atteint avec 28 présents à l'ouverture de la séance

-o-o-

M. le Président passe à l'

ORDRE DU JOUR

- 1. Désignation du secrétaire de séance**
- 2. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 13 décembre 2021**
- 3. Information des décisions prises par le bureau du 24 janvier 2022**
- 4. Présentation par le CINE du projet de programme de sensibilisation aux corridors biologiques**
- 5. Débat sur les orientations budgétaires**
- 6. Versement des indemnités pour pertes d'exploitation**
- 7. Approbation d'une étude de définition d'un plan de développement d'équipements et services touristiques**
- 8. Participation au dispositif « label qualité accueil » pour les commerçants**
- 9. Information des décisions prises par le Président**
- 10. Divers**

-o-o-

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Claude STROHL est désigné secrétaire de séance et Mme. Anna KUBIAK secrétaire adjointe.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 13 DECEMBRE 2021

Le Président demande s'il y a des observations à formuler quant à la teneur du compte rendu du Conseil du 13 décembre 2021. Aucune observation n'a été enregistrée, le compte rendu a été adopté à l'unanimité.

3. INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 24 JANVIER 2022

AUTORISATION SIGNATURE PROTOCOLE

Vu le Code civil, et notamment ses articles 2044 et 2052.

Vu la Circulaire du 07 septembre 2009 relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique.

Vu l'article L 2197-5 du Code de la Commande Publique « les parties peuvent recourir à une transaction ainsi que le prévoit l'article 2044 du code civil ».

Vu le marché de travaux pour les tranches optionnelles d'un montant de 956 296 € HT.

Vu le courrier de la Préfecture en date du 02 décembre 2021.

Vu les pièces du dossier.

Considérant les données financières suivantes :

Montant total des travaux réalisés à ce jour par les sociétés et constatés par PV du 16/12/2021	924 696.00 € HT
Total des travaux payés à ce jour (à déduire)	878 076.00 € HT
Travaux réalisés restant à payer	46 620.00 € HT

Monsieur le Président donne lecture du projet de protocole d'accord transactionnel à signer entre les parties.

LE BUREAU

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le protocole d'accord transactionnel et tous documents y afférent,
- de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- les crédits seront inscrits au budget 2022

DEMANDE DE SUBVENTION

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU les orientations du plan de paysage porté par le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

CONSIDERANT le dossier de candidature en cours de préparation au titre du nouveau programme FEDER-FSE + 2021-2027 Grand-Est – Enjeu D2 « Soutenir le développement du massif des Vosges »,

CONSIDERANT la sollicitation de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg par le Parc naturel régional des Vosges du Nord pour participer à la mise en œuvre des opérations relatives au Plan de Paysage de la traversée du Massif des Vosges,

CONSIDERANT le travail mené par la Communauté de Communes sur ce sujet et l'opportunité de s'associer au projet porté par le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

LE BUREAU

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité

- de s'associer en qualité de partenaire au projet FEDER pour la mise en œuvre du Plan de Paysage de la traversée du Massif des Vosges porté par le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,
- de participer au montage du dossier aux côtés du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,
- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la constitution du dossier de candidature,
- d'autoriser le Président à entreprendre les démarches nécessaires à la mobilisation des cofinancements et à solliciter les financeurs potentiels

Voir en annexe le document *PLAN DE PAYSAGE.de la Traversée du Massif des Vosges*

Au total, 3 actions ont été fléchées pour notre territoire :

- *Aménagement d'un itinéraire sécurisé de randonnée pédestre permettant de relier deux points d'intérêts touristiques : Le Porche de la Chapelle (Climbach) et le Chemin des Cimes (Cleebourg) via le fossé antichar*
- *Aménagement de stations de recharge pour vélos à assistance électrique au centre-ville de Wissembourg. les emplacements restants encore à définir avec la Ville de Wissembourg, Climbach et Cleebourg*
- *Equiper de mobilier d'accueil et mise en valeur des points de vue existants : tables pique-nique, banc ludique type transat sur l'itinéraire du GR532. Installation de 5 panneaux de signalisation : départ de randonnée en lien avec l'OT Alsace Verte – Cave de Cleebourg – entrée Chemin des Cimes – Scherhol Porche de la Chapelle,.....A plus long terme il est prévu un plan d'équipement sur l'ensemble du territoire.*

Le montant total de notre participation étant de l'ordre de 50.000 €. Montant qui sera inscrit au BP 2022.

4. PRESENTATION PAR LE CINE DU PROJET DE PROGRAMME DE SENSIBILISATION AUX CORRIDORS BIOLOGIQUES

Le Centre d'Initiative à la Nature et à l'Environnement (CINE) présente le programme d'interventions pédagogiques à destination des scolaires et du grand public sur le territoire de la Communauté de Communes.

La thématique retenue sera : la sensibilisation aux corridors biologiques et autres sanctuaires de nature.

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité

- d'autoriser le Président à signer une convention avec le Centre d'Initiative à la Nature et à l'Environnement (CINE) pour la réalisation d'une telle opération sur son territoire.
- Le projet porte sur les années 2022 – 2023 et 2024 et le montant total est de 22 500 € (soit 7 500 € par année)

Les crédits seront inscrits aux BP respectifs – art.6226.

Voir en annexe le PP de présentation.

5. DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Vu l'article L.5211-36 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que s'applique, pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les dispositions de l'article L.2312-1 du CGCT,

Vu l'article D.2312-3 du CGCT qui précise les informations que doivent contenir le rapport sur les orientations budgétaires des communes et EPCI,

Vu le règlement intérieur du conseil communautaire,

Vu le rapport d'orientation budgétaire joint à la convocation,

Considérant que la collectivité est tenue de réaliser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

PREND ACTE des données du rapport d'orientation budgétaire sur lequel se fonde le Débat d'Orientation Budgétaire.

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

6. VERSEMENT DES INDEMNITES POUR PERTES D'EXPLOITATION

La communauté de communes du Pays de Wissembourg a fait réaliser, par l'entreprise TP ROTT, des travaux de lutte contre les coulées d'eau boueuse sur la commune de Schleithal courant 2020. Les exploitants agricoles dont les parcelles ont été directement impactées par les travaux ont été contactés afin de justifier de leur perte de récolte. En parallèle la collectivité a pris attache avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace (Monsieur Metreau) pour savoir comment procéder.

Vu la demande formulée par EARL SCHWEITZER, déposée en mairie de Schleithal le 06 octobre 2020 pour un montant de 280 €,

Vu la demande formulée par Monsieur Justin BRINSTER, déposée en mairie de Schleithal le 19 octobre 2020 pour un montant de 34 €,

Considérant que les exploitants agricoles ont droit à une indemnité pour perte de récolte, sur la base d'un justificatif émis par leurs soins,

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité

- d'accepter les demandes d'indemnisations présentées et de verser les indemnités comme suit :
 - 280 € pour le compte de EARL SCHWEITZER
 - 34 € pour le compte de Justin BRINSTER.
- d'autoriser le Président à signer tout document à intervenir,

Les crédits seront inscrits au BP 2022

7. APPROBATION D'UNE ETUDE DE DEFINITION D'UN PLAN DE DEVELOPPEMENT D'EQUIPEMENTS ET SERVICES TOURISTIQUES

La communauté de communes du Pays de Wissembourg a lancé une consultation pour la réalisation d'une étude de définition d'un plan de développement d'équipements et services touristiques à l'échelle de son territoire dans le cadre du CRSD de la BA 901 de Drachenbronn.

Le bureau d'études IN EXTENSO TOURISME CULTURE ET HOTELLERIE SAS a été retenu pour réaliser cette étude pour un montant de 35 100 € HT.

Dans ce cadre et au titre des « aides au fonds d'innovation », la communauté de communes du Pays de Wissembourg sollicite l'octroi d'une subvention de la part de la Collectivité Européenne d'Alsace à hauteur de 33% du montant subventionnable.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	€ HT	€ TTC
Réalisation d'une étude de définition d'un plan de développement d'équipements et services touristiques par IN EXTENSO	35 100.00 €	42 120.00 €
RECETTES	Montant	%
ETAT FNADT (CRSD 1FA1, crédits restants)	16 497.00 €	47 %
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE	11 583.00 €	33 %
Autofinancement CC Pays de Wissembourg	7 020.00 €	20 %
	35 100.00 €	100 %

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver la réalisation de cette étude,
- de solliciter l'octroi des subventions telles qu'indiquées dans le plan de financement et notamment la subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace dans le cadre du fond d'innovation pour un montant de 11 583 €
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Une première réunion de lancement de cette étude avec les différents partenaires se tiendra fin mars 2022.

8. PARTICIPATION AU DISPOSITIF « LABEL QUALITE ACCUEIL » POUR LES COMMERCANTS

Pour la deuxième année, la CCI a développé un « Label Qualité Accueil » à destination des commerçants. Pour pouvoir participer à ce dispositif le commerçant s'inscrit moyennant un coût de 249 €.

Il est proposé une participation de la communauté de communes du Pays de Wissembourg au coût de l'inscription.

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité

- de participer à hauteur de 149 € par dossier d'inscription.
La participation sera versée à la CCI qui réceptionne les inscriptions et sur présentation de justificatifs.
- d'autoriser le Président à signer les documents à intervenir.

Les crédits seront inscrits au BP 2022.

9. INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

- **MARCHE MUTUALISE** dans le cadre du groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de bacs roulants et d'accessoires pour la collecte des ordures ménagères résiduelles pour la période du 01.11.2021 au 31.10.2025.
- **SIGNATURE DE DEUX AVENANTS avec SELARL Julien CARBIENER (géomètre)** pour la réalisation de levées topographique pour l'aménagement d'itinéraires cyclables. Lot 1 – AXE A pour un montant de 1.377,50 € HT et Lot 2 – AXE B pour un montant de 3.723,94 € HT.
- **SIGNATURE D'UN MARCHE** pour une étude de définition d'un plan de développement d'équipements et services touristiques à l'échelle du territoire de la CCPW dans le cadre du CRSD de la BA901 de Drachenbronn avec IN EXTENSO TOURISME CULTURE ET HOTELLERIE SAS – 63, ter avenue Edouard Vaillant à 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT pour un montant de 35.100 € HT.

10. DIVERS

Prochaine réunion – Adoption des Budgets : lundi 28 mars 2022 à 18h00 à Hunsbach

Plus aucun membre ne souhaite prendre la parole la séance est levée à 19h30